



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES MINES  
ET DE L'ENERGIE

CABINET DU MINISTRE

**ATTESTATION**

Je soussigné, **Mahmoud THIAM, Ministre des Mines et de l'Energie de la République de Guinée**, atteste que l'annexe fiscale et comptable de la convention de base en date du 15 octobre 2004 conclue entre la République de Guinée d'une part et Guinea Alumina Corporation LTD et Global Alumina d'autre part pour la construction et l'exploitation d'une usine d'alumine à Sangarédi, a été signée le 21 novembre 2008 par les autorités compétentes dûment mandatées.

En effet, conformément aux dispositions légales en vigueur, ladite annexe a été signée par le Ministre des Mines et de la Géologie puis approuvée par le Ministre de l'Economie et des Finances.

L'annexe fiscale et comptable peut donc produire ses pleins et entiers effets.

En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Photocopie certifiée conforme à l'originale,  
Maître Mamadouba Sanoussy CAMARA,  
Notaire à Conakry  
Le 16 février 2009

Conakry, le 09 février 2009



**Mahmoud THIAM**

